



**PRÉFET
DU JURA**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Le
Pays
du Haut-Jura



COMMUNIQUE DE PRESSE

Lons-le-Saunier, le 26 janvier 2022

SIGNATURE DU CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE (CRTE) DU PAYS DU HAUT-JURA

Fin 2020, le Gouvernement initiait une nouvelle génération de contrats territoriaux avec les collectivités : les Contrats de Relance et de Transition Ecologique (CRTE).

Le CRTE est fondé sur la transition écologique d'une part et la dynamique des projets locaux d'autre part. Ainsi, le Parc naturel régional du Haut-Jura, fort de son expertise en matière de développement et d'aménagement durable, a été sollicité pour rédiger ce nouveau contrat dont le périmètre a été défini en concertation, par le Préfet et les collectivités concernées, à l'échelle du Pays du Haut-Jura (Communautés de communes de Haut-Jura Saint-Claude, Haut-Jura Arcades, La Grandvallière et Station des Rousses).

Un premier travail d'actualisation du diagnostic de territoire et d'identification des enjeux, à partir des données issues notamment du SCOT Haut-Jura et des projets de territoire portés par chacune des Communautés de communes, a pu être rapidement initié.

Parallèlement, une première identification des projets en cours susceptibles de nourrir le volet opérationnel du CRTE a été réalisée.

Avec l'appui de l'Agence nationale de la cohésion des territoires, une convention-socle a pu être validée durant l'été par les quatre Présidents des intercommunalités du Pays du Haut-Jura.

**Direction
des services
du cabinet**
Tél. : 03.84.86.84.42
Mél. : pref-communication@jura.gouv.fr
Bureau de la communication interministérielle
et de la représentation de l'État

8 rue de la Préfecture
39030 Lons-le-Saunier Cedex

Elle a pu être déclinée opérationnellement cet automne via la rédaction de fiches actions avec la sollicitation des partenaires, et notamment dans le cadre du plan de relance.

Il s'agit à la fois d'accélérer la concrétisation de certains projets et d'en consolider ou initier d'autres pour accompagner les transitions écologique, démographique, numérique et économique.

Ce contrat a été signé officiellement ce mercredi 26 janvier par le Préfet du Jura, David PHILOT, et la Présidente du Pays, Françoise VESPA. Une visite de l'école des meilleurs ouvriers de France Lunetiers puis de l'entreprise atelier de haute lunetterie Bourgeat a permis ensuite d'illustrer concrètement les enjeux en termes de formation et de valorisation des filières fortes du territoire, faisant écho à certaines actions identifiées dans cette convention.

Présentation détaillée du CRTE

En substitution aux contrats de ruralité arrivés à échéances fin 2020, le Gouvernement a souhaité proposer aux collectivités territoriales un nouveau type de contrat : le Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE), avec la double vocation :

- D'accélérer la relance, puisque le CRTE se veut la déclinaison territoriale du plan « France relance » ;
- D'accompagner les transitions écologique, démographique, numérique et économique inscrites dans un projet de territoire, et ce tout au long de la nouvelle mandature 2020-2026.

Le CRTE sera évolutif et intégrateur : il a vocation à regrouper l'ensemble des contrats et programmes signés entre l'État ou ses opérateurs (Banque des territoires, ADEME...) et les collectivités, comme les opérations de revitalisation urbaine (ORT), les contrats de transition écologique (CTE)... Dans les années à venir, les dispositifs gouvernementaux à destination des territoires s'inséreront au sein du CRTE pour bénéficier des dynamiques et des partenariats engagés. Sur la base des axes stratégiques retenus, les partenaires définissent un plan d'action opérationnel en identifiant des projets à soutenir et à mettre en œuvre sur le territoire. **L'objectif du CRTE est d'accompagner des actions qui contribuent au projet de territoire des collectivités concernées, au sein duquel la transition écologique constitue une ambition globale.**

Le 6 janvier 2020, la Sous-Préfecture de Saint-Claude a rassemblé les quatre Communautés de communes du Pays du Haut-Jura (Haut-Jura Saint-Claude, Haut-Jura Arcade, Station des Rousses et La Grandvallière) pour leur présenter la démarche, le calendrier prévisionnel et les interroger sur le périmètre opportun. Il en est ressorti la volonté d'une contractualisation à la seule échelle du Pays.

Le 15 juillet 2021, une convention-socle a été signée qui précise des éléments de diagnostic, d'enjeux et les orientations stratégiques du projet de territoire du futur CRTE.

Ce mercredi 26 janvier 2022, le CRTE en tant que tel a été signé. Il reprend les éléments de la convention socle, accompagnés de fiches actions. Les fiches actions viennent préciser le contenu opérationnel du CRTE en récapitulant, les porteurs de projets, les objectifs et descriptifs de l'opération, le calendrier de mise en œuvre, le plan de financement prévisionnel. Des indicateurs de résultats du CRTE ont également été définis.

Les trois orientations stratégiques du CRTE sont les suivantes :

**Direction
des services
du cabinet**

Tél. : 03.84.86.84.42

Mél. : pref-communication@jura.gouv.fr

Bureau de la communication interministérielle
et de la représentation de l'État

8 rue de la Préfecture
39030 Lons-le-Saunier Cedex

Orientation 1 : Economie – Diversifier le profil économique du territoire et renforcer les synergies locales

- Accompagner les mutations industrielles et artisanales, en revalorisant les filières et en adaptant les compétences

Exemples : dispositif « Territoire d'industrie », développement d'une offre foncière dédiée, reconversion de friches, aménagement de locaux artisanaux, valorisation des produits locaux...

- Dynamiser les formations en rapport aux filières fortes comme levier d'attractivité du territoire

Exemples : état des lieux des compétences et savoir-faire historiques locaux, ouverture de centres de formation, pôle d'excellence sur les métiers et la formation des acteurs du sport...

- Conforter la diversification agricole et renforcer les circuits-courts alimentaires

Exemples : projet alimentaire territorial, alimentation locale des cantines centrales...

- Assurer une mobilisation durable de la ressource forestière et valoriser son potentiel constructif

Exemples : bois local dans la construction, mobilier contemporain...

- Favoriser un tourisme durable dans le temps et l'espace

Exemples : Plan « Avenir montagne », promotion du tourisme estival en station de sport d'hiver, montée en qualité des hébergements touristiques, itinérance sur les GTJ, projets d'agrotourisme, aménagement touristique des espaces très fréquentés, entretien et développement des chemins de randonnées...

Orientation 2 : Qualité de vie – Garantir l'attractivité et la qualité de vie

- Revitaliser les fonctions de centralité des bourgs-centres

Exemples : Petites villes de demain, reconversion de locaux commerciaux, réhabilitation ou renaturation d'espaces publics, effacement de friches urbaines

- Produire une offre de logements sobre en carbone, performante énergétiquement et en rapport aux parcours résidentiels et aux revenus des ménages

Exemples : OPAH énergie, SPPEE, lutte contre la vacance, mixité sociale, offre pour les publics spécifiques (saisonniers, étudiantes, stagiaires en habitats partagés, colocation...), matériaux biosourcés...

- Garantir et coordonner une offre de soins adaptée à la population

Exemples : création et évolution de maisons de santé ou maisons médicales, projets d'habitat inclusif, nouveau contrat local de santé...

- Développer l'offre culturelle, les services et équipements en adéquation avec les besoins de la population et performants énergétiquement

Exemples : déploiement du réseau France Service, développement de l'accueil petite enfance, entretien et développement des infrastructures sportives...

- Renforcer les mobilités vertueuses et l'accessibilité de l'offre de services et équipements en lien avec les territoires voisins

Exemples : développement des mobilités douces, coordination des projets de mobilités alternatives autour de BoMAT ...

Orientation 3 : Transitions énergétique et écologique – S'adapter pour maintenir la variété et la qualité du patrimoine naturel et paysager

- Poursuivre le développement adapté des énergies renouvelables ou décarbonées

Exemples : centrales photovoltaïques villageoises, plan d'approvisionnement en bois-énergie, réseau de chaleur, filière hydrogène, hydroélectricité...

- Préserver le capital écologique et paysager comme facteur de résilience et d'attractivité

**Direction
des services
du cabinet**

Tél. : 03.84.86.84.42

Mél. : pref-communication@jura.gouv.fr

Bureau de la communication interministérielle
et de la représentation de l'État

8 rue de la Préfecture
39030 Lons-le-Saunier Cedex

Exemples : végétalisation des villes et villages, renaturation des cours d'eau et des zones humides, traitement des pollutions, plan de gestion en faveur de la biodiversité...

- Poursuivre les démarches de sensibilisation et mobiliser l'ensemble des parties prenantes en faveur des transitions

Exemples : appels à projets pédagogiques, animations grand public...

- Connaître, planifier et coordonner les adaptations nécessaires à la prise en compte du réchauffement climatique

Exemples : élaboration de documents d'urbanisme, étude de vulnérabilité, action en faveur de la prise en compte des risques naturels, protection des captages d'eau...

Quelques exemples d'actions concrètes emblématiques :

- la mise en œuvre de la feuille de route issue de l'étude menée par le cabinet Ernst & Young dans le cadre de Territoire d'Industrie, incluant la résorption des friches industrielles ;
- la création d'un pôle d'accueil et d'accompagnement des artisans ainsi que de nouveaux outils de commercialisation de leurs productions autour de l'Atelier des Savoir-Faire, l'un des 20 premiers lauréats du label national « Manufactures de proximité » ;
- les actions concernant les programmes « Petites Villes de Demain » de Saint-Claude et des Hauts-de-Bienne ;
- les nombreuses actions concernant la filière bois : plateforme de La Mouille, création ou extension de chaufferies et de réseaux de chaleur sur le territoire ;
- la restauration des remparts du fort des Rousses ;
- l'extension de la crèche de Saint-Laurent-en-Grandvaux.

**Direction
des services
du cabinet**

Tél. : 03.84.86.84.42

Mél. : pref-communication@jura.gouv.fr

Bureau de la communication interministérielle
et de la représentation de l'État

8 rue de la Préfecture
39030 Lons-le-Saunier Cedex